Nations Unies S/PV.5315



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5315e séance
Mardi 6 décembre 2005, à 10 heures
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Song
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	Mme Yamanaka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2005/716)

05-62883 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre chaleureusement hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Andrey I. Denisov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de novembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous mes collègues, membres du Conseil, en exprimant notre reconnaissance à l'Ambassadeur Denisov et à son équipe pour la façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (*S/2005/716*)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nkingiye (Burundi), M. Kamanzi (Rwanda) et M. Butagira (Ouganda) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à Mme Akiko Yamanaka, Secrétaire parlementaire aux affaires étrangères. Je salue sa présence parmi nous, et je me réjouis de la voir occuper le siège de la délégation japonaise.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/716, qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale qui s'est déroulée du 4 au 11 novembre 2005.

Je voudrais tout d'abord donner la parole au Représentant permanent de la France, S. E. M. Jean-Marc de La Sablière, qui a dirigé la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, afin qu'il présente son rapport. Je voudrais tout particulièrement le remercier d'avoir dirigé la mission.

M. de La Sablière (France) : Trois mois après le retour de la mission que j'ai eu l'honneur de diriger en Afrique centrale, je ne peux que me réjouir de cette nouvelle réunion. Elle est l'occasion pour les représentants des pays que nous avons visités de prendre la parole. Qu'il me soit d'abord permis de leur exprimer à nouveau notre gratitude pour l'accueil avec lequel la mission a été reçue en République démocratique du Congo, au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie.

Plutôt que de répéter ce que j'ai dit ici il y a trois semaines, à la 5305e séance, je voudrais simplement et brièvement souligner les principaux enseignements que nous avons tirés de cette mission en ce qui concerne la République démocratique du Congo et le Burundi. Chacun peut consulter notre rapport (S/2005/716). Il aborde aussi d'autres questions et il formule un certain nombre de recommandations.

En République démocratique du Congo, le processus de paix est dans la bonne voie. Il y a cependant encore des défis considérables qui doivent être relevés. D'abord, les élections auxquelles les Congolais souhaitent ardemment participer vont demander d'immenses efforts notamment logistiques. Il faut en effet tenir un calendrier serré entre le référendum qui est prévu le 18 décembre et les scrutins législatif et présidentiel qui doivent intervenir avant la fin de la période de transition, c'est-à-dire le 30 juin prochain, et la mission a souligné à plusieurs reprises lors de sa visite à quel point il était essentiel que cette date de la fin de la période de transition soit respectée.

Deuxièmement, la sécurité dans l'est est un sujet de préoccupation en raison des agissements des groupes armés. La mission en a longuement parlé au cours de sa visite. Que ces groupes armés soient

étrangers ou congolais, qu'ils représentent ou non une menace militaire sérieuse, ce sont aujourd'hui les populations congolaises qui sont les premières à en souffrir. Il faut donc aider la République démocratique du Congo dans l'entreprise de réforme de ses forces armées afin que celles-ci soient pleinement en mesure de faire face à ce problème. Des actions courageuses sont entreprises d'ores et déjà : c'est le cas dans l'Ituri; cela a été le cas dans les Kivus, dans le Parc national des Virunga. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), conformément à son mandat y apporte son soutien.

L'instauration d'un État de droit est un troisième défi pour l'avenir du Congo. Le Gouvernement doit s'y consacrer avec toute la détermination nécessaire. La communauté internationale et, notamment, les pays de la région doivent lui apporter un soutien sans faille.

Au Burundi, la transition a été un succès. Les Burundais peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli. Le processus de paix et de réconciliation nationale a désormais valeur d'exemple dans la région. Tout au long de notre séjour au Burundi, deux questions ont été au cœur de nos discussions et, je pense, restent actuellement toujours au cœur de nos préoccupations. D'abord, après le rétablissement de la paix, comment garantir la consolidation du rôle de la communauté internationale, à commencer par l'ONU, dans la période nouvelle qui s'ouvre? L'ONU, dont l'appui a été déterminant dans la réussite de la transition, doit désormais se retirer et laisser la place à autre chose. Le principe d'un désengagement progressif dont nous avons encore parlé récemment avec la Ministre des affaires étrangères, qui nous a fait l'honneur de venir ici, fait à cet égard l'objet d'un consensus. Il doit s'accompagner d'un engagement des donateurs et des investisseurs, mais aussi des États de la région. Ceux-ci ont joué un rôle très positif en faveur de la paix au Burundi, et nous restons attentifs à leur appréciation de la situation.

Deuxièmement, le problème des Forces nationales de libération (FNL) continue de se poser. Hommage doit être rendu aux efforts de médiation qui sont déployés par les autorités tanzaniennes pour inciter ce mouvement à se joindre au processus de paix. Nous espérons que les FNL reviendront sans tarder à la table des négociations. Comme je l'ai rappelé, le Conseil de sécurité avait, il y a un an, déjà manifesté sa disponibilité à envisager des sanctions contre les individus qui menacent le processus de paix et de réconciliation nationale. Il me semble que si le Gouvernement le demandait, les membres du Conseil devraient demeurer prêts à le faire.

Nous avons déjà pris en compte, depuis notre retour, dans le cadre d'une résolution adoptée sur le Burundi ou de projets de résolution qui sont en cours d'examen au sein du Conseil, les différentes conclusions de notre mission. Cette mission a été, je pense, très fructueuse à la fois pour que le Conseil puisse mieux s'informer et, dans le même temps, bien faire passer ses messages. J'ai été – je le redis – très honoré de la diriger, et je pense que les membres du Conseil seront heureux d'entendre tout à l'heure les réactions des pays de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite les membres du Conseil qui souhaitent faire une intervention d'en faire part au Secrétariat.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil, Monsieur le Président, pour le mois en cours. Je remercie et je félicite également la délégation de la Fédération de Russie pour la présidence du mois de novembre, qui a été marquée par de nombreux événements.

La région des Grands Lacs de l'Afrique centrale est un ensemble géographique dont les populations se partagent l'histoire et la culture sans que les pays de la région n'aient de liens institutionnels officiels. Ces 10 dernières années, la région a connu des conflits internes et interétatiques ayant des effets déstabilisateurs au niveau régional et qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ces conflits préoccupent le Conseil de sécurité.

Les conflits dans la région s'orientent actuellement vers un règlement grâce aux initiatives conjuguées des pays de la région, de l'Union africaine et de l'ONU. La sixième visite consécutive du Conseil de sécurité dans la région a confirmé l'évolution positive de la situation dans la région. Toutefois, comme c'est toujours le cas avec des conflits aussi longs, il subsiste de grands défis à relever pour le Conseil de sécurité et les pays de la région, à titre individuel et collectif.

Cette année, la principale réalisation a été la réussite de la transition démocratique et la mise en place d'un Gouvernement élu au Burundi. L'Opération

des Nations Unies au Burundi (ONUB) a accompagné la dernière étape de la transition après 10 années de négociations difficiles et d'instabilité dans le pays. La tâche principale de l'ONUB a été remplie, mais le Gouvernement burundais et l'ONUB sont convenus de continuer d'œuvrer ensemble au fur et à mesure que le Gouvernement consolide son pouvoir et que l'ONUB se retire.

Le Gouvernement burundais est sur la voie de la réconciliation nationale grâce au dialogue, au partage du pouvoir, à des initiatives judiciaires, à la reconstruction et au développement. L'ONUB peut aider le gouvernement en renforçant les capacités administrative et judiciaire dans ces domaines. En ce qui concerne le secteur de la sécurité, l'ONUB devrait continuer d'épauler le Gouvernement en vue d'achever le programme de désarmement et de démobilisation et la réinsertion des nouvelles forces armées et de mise en place d'une nouvelle force de police.

La situation sécuritaire s'est considérablement améliorée dans la plus grande partie du pays mais la population civile à Bujumbura-Rural et dans certaines des provinces occidentales fait l'objet de menaces intermittentes provenant d'éléments du PALIPEHUTU-FNL, qui ne font pas encore partie du nouveau dispositif démocratique. La présence de l'ONUB dans ces zones demeure nécessaire pour aider le gouvernement à protéger ses citoyens. Nombre de réfugiés rentrent des pays voisins. Leur retour dans la sécurité et leur réinsertion devraient donc rester prioritaires. La Tanzanie est disposée à œuvrer de concert avec le Gouvernement burundais et avec l'ONU pour s'efforcer d'inclure une nouvelle fois le PALIPEHUTU-FNL dans les principaux courants de la vie politique et du Gouvernement burundais.

En République démocratique du Congo, l'ONU a entrepris une des plus importantes et des plus complexes opérations de transition et de stabilisation de son histoire. Le processus électoral et le calendrier sont sur la bonne voie, la date butoir étant le 30 juin 2006. Dans le même temps, l'ONU et la communauté internationale aident le Gouvernement de transition à édifier des institutions administratives et de gouvernance dont l'objectif est notamment d'encourager les droits de l'homme et l'état de droit. Dans un pays aussi vaste que le Congo, dont l'histoire est marquée par de nombreux conflits civils et dont les institutions de gouvernance se sont pratiquement effondrées, la protection des civils devrait se voir accorder une attention et une priorité égales alors que le pays s'engage pour la première fois depuis plus de 40 ans sur la voie d'élections démocratiques.

La réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo est vitale pour l'unité du pays et pour la stabilité du Congo lui-même ainsi que de la région des Grands Lacs dans son ensemble. Des progrès louables ont été réalisés en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la création d'une nouvelle armée nationale intégrée avec l'appui de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et d'une assistance internationale bilatérale. Six brigades intégrées ont été constituées; trois autres brigades se joindront bientôt à elles, l'objectif à atteindre étant 18 brigades avant la fin du calendrier électoral.

La formation et l'administration de la nouvelle armée doivent encore être rationalisées pour garantir le professionnalisme et un bon moral et pour renforcer le caractère national de l'armée. La mise en place rapide du Haut Conseil et la mise en œuvre des recommandations de la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo sont nécessaires pour créer une armée et une force de police modernes et bien équipées.

La nouvelle armée nationale doit être à l'avant-garde pour s'attaquer au problème que pose la présence de groupes armés étrangers dans la partie est de la République démocratique du Congo. Les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) représentent une menace croissante pour la population civile congolaise, un défi persistant à l'autorité du Gouvernement de transition à Kinshasa, ainsi qu'une menace chronique pour le Rwanda voisin et la stabilité de la région. Des rapports indiquant la présence constante des groupes armés du PALIPEHUTU/FLN dans la partie est de la République démocratique du Congo, qui auraient un lien éventuel avec les FDLR, représente un nouveau facteur de déstabilisation pour le Burundi et la région. Il existe encore également quelques groupes armés et des milices locales dans la région de l'Ituri et dans les Kivus qui devraient être maîtrisés et neutralisés. Les Forces armées de la République démocratique du Congo, appuyées par la MONUC, ont fait preuve d'une capacité remarquable à prendre à partie ces forces, comme lors des opérations récentes en Ituri et dans les Kivus. La demande récente

de la Commission mixte tripartite plus un – République démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda et Burundi – en vue d'un appui plus robuste de la MONUC pour aider les forces armées de la République démocratique du Congo à relever ce défi devrait être examinée d'urgence et faire l'objet d'une réaction rapide de la part du Conseil.

L'autre grand défi à relever est la situation humanitaire dans la région, que l'on a ignorée. D'après certains rapports, plus d'un millier de personnes meurent chaque jour à cause des conflits en République démocratique du Congo. Plus de 3,8 millions de personnes ont succombé en République démocratique du Congo, au cours des six dernières années, à la malnutrition et aux maladies résultant de la guerre. Ce qui reste de l'ancienne Armée de résistance du Seigneur dans la partie nord de l'Ouganda a entraîné au fil des ans des déplacements à grande échelle et continue de menacer la sécurité de la population civile et des agents humanitaires.

Cette grave situation humanitaire vient se greffer sur l'historique tragique du génocide, qui a fait presque un million de victimes au Rwanda au cours d'une période de trois mois en 1994 et entraîné des centaines de milliers de réfugiés dans des pays tels que la Tanzanie et cela depuis plusieurs décennies. Le Conseil de sécurité devrait rapidement donner l'élan nécessaire au sein de la communauté internationale pour relever ce défi humanitaire. Alors que nombreux sont les réfugiés qui ont recommencé à revenir au Burundi et dans certaines parties de la République démocratique du Congo, une assistance suffisante devrait être accordée pour assurer le retour dans la sécurité et l'intégration des réfugiés dans leurs régions respectives d'origine.

Rétrospectivement, le Conseil de sécurité a traversé des époques difficiles et éprouvantes car sa façon de réagir a révélé des lacunes et des carences, mais il n'a pas hésité à tirer des enseignements de ces expériences pour améliorer son action et appliquer son mandat dans la région. Le Conseil bénéficie de la confiance du gouvernement dans la région et de la volonté de la société civile de travailler ardemment en partenariat avec l'ONU.

Les constations, conclusions et recommandations de la mission récente dans la région des Grands Lacs, conduite par l'Ambassadeur de La Sablière, traduisent les espoirs et les aspirations des peuples et des gouvernements de la région. Le Conseil doit encourager des réactions plus soutenues dans l'ensemble du système des Nations Unies et jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de l'aide accordée par la communauté internationale aux pays de la région dans leurs différents domaines de préoccupation et de priorité qui ont été définis. La prévention des nouveaux conflits, le renforcement du processus de paix et la stabilisation de la région grâce à la consolidation de la paix doivent constituer le programme commun de l'ONU et des pays de la région. La Tanzanie aimerait faire progresser la réalisation de ce programme pendant sa présidence du Conseil, le mois prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier, au nom du Conseil le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour le rôle qu'il joue, notamment en accueillant des centaines de milliers de réfugiés.

M. Baali (Algérie) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la Présidence du Conseil pour le mois de décembre et de rendre hommage à l'Ambassadeur Denisov et aux membres de sa délégation, qui ont permis à nos travaux d'aboutir au cours du mois écoulé.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Jean Marc de La Sablière pour la manière dont il a dirigé notre Mission en Afrique centrale et nous féliciter des résultats positifs auxquels cette mission a donné lieu.

L'occasion nous a été donnée, lors de l'examen récent par le Conseil de sécurité du cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (S/2005/728) (voir S/PV.5311), de relever l'impression ramenée de notre séjour dans la région de progrès considérables et de nombreux défis sur la voie du retour de la paix, de la stabilité et du progrès en République démocratique du Congo et au Burundi. Le rétablissement de la paix et de la stabilité ne semble plus relever du défi et, avec la persévérance des acteurs principaux sur le terrain et l'appui résolu de la communauté internationale, il est aujourd'hui permis d'espérer que la fin de la transition dans ces deux pays sera couronnée de succès.

Pour ce faire, l'échéance du 30 juin 2006, pour la fin de la période de transition en République démocratique du Congo, doit être impérativement

respectée afin d'ôter tout prétexte à ceux qui seraient tentés de rallumer le feu de la crise. Nous exhortons le Gouvernement d'unité nationale et de transition à combler le retard accumulé dans la réforme des services de sécurité, à résoudre les difficultés matérielles qui confrontent l'armée et la police nationales, à accélérer le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et d'intégration des forces armées nationales, et à étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays.

À la veille du référendum constitutionnel du 18 décembre, qui constituera un véritable test pour la suite de la transition, l'inclusion et la transparence doivent être le maître mot du processus électoral dans ses phases de préparation et d'organisation, afin d'assurer la crédibilité de ses résultats, de garantir la légitimité des institutions qui en seront issues et de renforcer leurs chances de résister et de survivre à toute contestation.

Nous saluons à cet égard l'engouement des Congolais pour le processus d'enregistrement des électeurs, qui démontre leur soutien aux élections et qui confirme aussi l'importance qu'ils attachent aux échéances électorales pour la satisfaction de leurs attentes en matière sécuritaire, politique, économique et sociale.

La préparation et l'organisation de ces élections, les premières depuis plus de 40 ans dans un pays de la superficie de la République démocratique du Congo, avec les problèmes logistiques et de communication qui lui sont particuliers, constituent en elles-mêmes un défi que la communauté internationale doit contribuer à surmonter. À cet égard, nous rendons hommage aux efforts que déploie la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour aplanir ces difficultés. Nous appelons le Gouvernement de transition à réunir les conditions de succès à ces élections, en accélérant la publication du calendrier électoral, en veillant à son respect et à assurer l'adoption, dans les délais, d'une loi électorale qui ne fera aucune place à l'exclusion et qui assurera le respect des règles de la compétition démocratique, y compris en matière de transparence et de liberté d'expression.

Sur le plan de la sécurité, nous considérons la présence des milices et groupes armés étrangers dans la partie est du pays comme un motif supplémentaire de préoccupation pour l'avenir du processus de paix en République démocratique du Congo et pour la stabilité de la région des Grands Lacs dans son ensemble. Nous saluons l'attitude robuste adoptée à leur égard par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), avec l'appui de la MONUC, ainsi que les efforts déployés par les pays membres de la Commission mixte tripartite plus un pour permettre au gouvernement de transition de désarmer ces groupes et d'assurer leur rapatriement. Nous appelons les pays de la région à respecter la souveraineté de la République démocratique du Congo et à apporter leur coopération entière au Groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004).

Le Burundi vient, pour sa part, d'entamer la phase cruciale de la consolidation de la paix et de la reconstruction du pays, après la conclusion heureuse du processus de transition et l'entrée en fonctions d'institutions démocratiquement élues. Les difficultés auxquelles il demeure confronté en font un candidat prioritaire à soumettre à la Commission de consolidation de la paix, lorsqu'elle sera mise en place. Dans l'immédiat, l'appui et l'accompagnement des partenaires internationaux et l'assistance de la communauté des donateurs sont indispensables pour permettre à la paix de s'enraciner durablement dans ce pays.

La définition des priorités de leur programme d'action confirme la détermination des nouvelles autorités de s'attaquer de front aux causes du conflit et d'œuvrer pour l'enracinement de la paix et de la démocratie et pour la promotion de la réconciliation nationale et de la lutte contre l'impunité, à travers la mise en place de la Commission vérité et réconciliation et de la chambre spéciale au sein de l'appareil judiciaire, qui reste à moderniser et à perfectionner.

Nous déplorons le refus des Forces nationales de libération (FNL) de rejoindre la table des négociations et d'adhérer au processus de paix, et nous estimons que tout doit être entrepris pour amener ce mouvement à cesser les hostilités et à contribuer avec les institutions élues à la reconstruction du pays.

Tout en soutenant pleinement la demande du gouvernement du Burundi d'adapter la présence des Nations Unies aux nouvelles réalités dans le pays, nous estimons que l'histoire récente et le caractère encore fragile de la situation plaident pour une approche prudente à l'égard du désengagement de la communauté internationale du Burundi. Le Conseil de

sécurité doit réfléchir, cependant, aux modalités et aux conditions d'un retrait graduel de l'ONUB qui lui permettra de continuer à s'acquitter de son mandat de manière efficace et ordonnée et en étroite harmonie avec le Gouvernement burundais.

Par ailleurs, ma délégation est encouragée par l'engagement et la détermination des autorités de l'Ouganda de continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'assistance humanitaire et des secours dans le nord du pays.

Nous regrettons le report de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et nous espérons que l'esprit qui a animé sa préparation sera maintenu pour lui assurer le succès escompté.

Nous saluons enfin les initiatives prises par la MONUC et par l'ONUB pour veiller au respect de la politique de tolérance zéro à l'égard des allégations d'exploitation et d'abus sexuels en leur sein, et nous les encourageons à persévérer dans cette direction.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais, Monsieur le Président, vous présenter, ainsi qu'à la délégation du Royaume-Uni, nos félicitations et nos vœux de succès à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. De même, je souhaiterais remercier l'Ambassadeur Andrey Denisov et la délégation de la Fédération de Russie de leur excellent travail à la présidence du Conseil durant le mois de novembre.

Je souhaiterais, tout d'abord, profiter de cette séance pour remercier l'Ambassadeur de la France de l'esprit de direction dont il a fait preuve au cours des missions du Conseil de sécurité dans la région de l'Afrique centrale. Le Brésil est membre du Conseil depuis pratiquement deux ans et, durant cette période, il a pu participer à ces visites, et nous avons le plaisir de confirmer que, au cours de cette période, la situation dans la région a sensiblement progressé. Il nous est également agréable de reconnaître l'importance et l'utilité de ces visites pour le développement de relations plus positives entre le Conseil et les gouvernements et les acteurs politiques de la région, notamment les membres de la société civile. Il nous paraît surtout essentiel de souligner les avantages du dialogue du Conseil avec les pays de la région, maintenant que la perspective régionale a été adoptée comme la méthode la plus efficace pour la mise en œuvre des mesures prises par le Conseil et la communauté internationale en Afrique centrale.

L'élément régional a été à l'origine des accords de paix entre la République démocratique du Congo et le Burundi. Ce sont les dirigeants de la région qui ont trouvé le meilleur équilibre pour le cessez-le-feu et pour les négociations de paix subséquentes. C'est pour cela que les dirigeants de la région doivent continuer d'agir comme des conseillers du Conseil de sécurité, non seulement parce qu'ils connaissent très bien les problèmes de la région et que les conséquences de la guerre et les dividendes de la paix les touchent plus directement, mais aussi parce qu'une grande partie des obstacles à une paix définitive au Burundi et au Congo dépendent toujours de la coopération régionale, à savoir le contrôle des groupes armés étrangers dans l'est du Congo et le trafic d'armes et de ressources minérales qui y sont exploitées illégalement.

De la même manière, l'élaboration de solutions définitives pour régler les problèmes d'accès à la terre et de forte densité de la population du Burundi devra se faire dans le cadre d'efforts collectifs, dans l'intérêt de tous les pays voisins.

Ainsi, j'ai le grand plaisir de prendre note des progrès enregistrés, à cette date, dans les préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La mission du Conseil qui s'est rendue dans la région a pu se rendre compte de ces progrès, et nous avons plaisir à saluer les représentants des États membres de la Conférence pour le rôle qu'ils ont joué dans la recherche de solutions conjointes qui traitent non seulement les questions de paix et de sécurité, mais aussi de développement social et économique, dans la mesure où la paix ne sera pas durable tant que seront maintenues les structures économiques et sociales actuelles. Nous sommes tous conscients du fait que nous ne devons pas perdre l'élan acquis par les travaux et que tous ceux qui participent au processus, notamment la communauté des donateurs, doivent persévérer dans leur engagement et dans leurs efforts pour la tenue rapide de la deuxième Conférence.

Pour terminer, je souhaiterais faire part de la confiance de mon pays dans les autorités et les dirigeants politiques de toute la région et en leur attachement à la paix durable en République démocratique du Congo. Les six prochains mois sont très importants, et nous espérons que le Conseil pourra également continuer à apporter son appui, en poursuivant son étroite coordination avec les dirigeants de la région. Je suis convaincu que les représentants africains au sein du Conseil, avec l'aide du Secrétariat

et en collaboration avec les autres membres, sauront trouver la meilleure manière afin que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer son rôle pour la réalisation de la paix et de la stabilité au Congo et au Burundi voisin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui participent à cette séance au titre de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamanzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je vous souhaite plein succès dans cette entreprise. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de ma délégation. Nous félicitons également l'Ambassadeur Andrey Denisov, de la Fédération de Russie, pour sa présidence remarquable durant le mois de novembre.

En outre, je souhaiterais, Monsieur le Président, vous féliciter au nom de ma délégation d'avoir convoqué la présente séance, suite à la visite du Conseil de sécurité dans la région africaine des Grands Lacs le mois dernier. Je souhaiterais également faire part à l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière de ma reconnaissance sincère pour sa direction très réussie de la mission et pour le rapport détaillé de la mission du Conseil (S/2005/716).

Les missions du Conseil de sécurité en Afrique sont une occasion sans pareil d'examiner avec les dirigeants des pays visités les progrès réalisés et les moyens de progresser dans la recherche de solutions durables aux problèmes de longue date en matière de paix et de sécurité sur notre continent.

Au cours de sa visite du mois dernier dans la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité a eu une autre occasion de constater l'évolution politique positive au Burundi et de réaffirmer la détermination du Conseil d'accompagner la transition de la République démocratique du Congo vers sa conclusion pacifique, par le biais d'un processus électoral transparent et démocratique, qui doit s'achever le 30 juin 2006.

Tout en appréciant les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour fournir un appui continu aux processus politiques visant à mettre fin aux conflits et crises qui ont eu un effet si destructeur sur les pays de notre région au cours de la dernière décennie, nous estimons que le Conseil devrait adopter une approche plus concluante vis-à-vis des facteurs qui sous-tendent la persistance de l'instabilité dans la région des Grands Lacs, afin de parvenir à une paix et une prospérité durables.

Il a été plus qu'évident que les processus de paix dans la région ont été constamment sapés par les activités militaires effrénées des forces négatives qui agissent sur le territoire de la République démocratique du Congo, à partir duquel elles mènent des attaques armées meurtrières dans les pays voisins et commettent régulièrement des atrocités sans nom à l'encontre de populations civiles innocentes. En ce qui concerne le Rwanda, il est inutile de rappeler au Conseil que l'instabilité le long de notre frontière avec la République démocratique du Congo au cours de la dernière décennie, due aux activités militaires ininterrompues, et conduites sans aucun obstacle, des ex-Forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe, n'a pas trouvé de règlement adéquat, malgré les nombreux appels lancés par mon gouvernement à la communauté internationale pour qu'elle élabore des solutions qui fassent cesser cette menace constante.

Il est surprenant que le Conseil ait, à maintes reprises, adopté une position selon laquelle ces forces négatives devaient se désarmer volontairement. Les réserves exprimées par mon gouvernement quant à l'efficacité d'une telle démarche apparaissent pleinement justifiées devant les maigres résultats obtenus à ce jour en matière de désarmement effectif des forces négatives. Leurs dirigeants ont depuis toujours été radicalement opposés à toute réponse positive aux appels répétés – quoique manquant de fermeté – du Conseil, et ont farouchement entravé l'action de ceux qui ont tenté de déposer les armes et de rentrer chez eux. Cette démarche a eu pour conséquence la consolidation politique et militaire des forces négatives et des tensions regrettables et récurrentes entre les pays de la région.

Ma délégation tient à déclarer officiellement notre satisfaction devant la récente prise de position du Conseil de sécurité, qui précise que le désarmement volontaire des forces négatives a atteint ses limites et ne peut plus être préconisé comme moyen efficace de

démanteler les réseaux de groupes armés; cette position a été exprimée dans la déclaration du Président en date du 4 octobre 2005 (S/PRST/2005/46) et soulignée au cours de la toute récente visite du Conseil dans la région des Grands Lacs.

Il faut toutefois aller plus loin que cette très importante nouvelle prise de position et mener rapidement des actions de suivi décisives si nous voulons que cette simple volonté se traduise par un résultat tangible. Par le passé, l'expérience a montré que, lorsque la volonté politique n'était pas appuyée par une action déterminée, les forces négatives ont été confortées dans leur détermination à mener les plans destructeurs arrêtés dès le premier moment. L'action menée en Ituri par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a au contraire montré qu'une pression soutenue, associée à des mesures énergiques, peut aider à annihiler ces réseaux de fauteurs de troubles. Mon gouvernement est persuadé que la même approche pourrait produire les mêmes effets si elle était étendue et intensifiée dans les régions où les ex-FAR/Interahamwe sont déployés.

Je dois rappeler ici que, à leur réunion de Kampala le 21 octobre 2005, les Ministres des affaires étrangères de la Commission mixte tripartite plus un ont unanimement appelé le Conseil de sécurité à envisager de doter la MONUC d'un mandat plus robuste afin qu'elle puisse entreprendre le désarmement par la force des forces négatives. Un courrier a été envoyé conjointement au Président du Conseil de sécurité, transmettant des arguments précis qui établissent la légitimité de cet objectif. Cette entreprise conjointe a créé une dynamique qui doit être pleinement maintenue par le Conseil, y compris en élaborant des stratégies plus solides pour faire face à la question du désarmement, une fois pour toutes, des forces négatives.

Ma délégation attend avec intérêt l'adoption du projet de résolution actuellement à l'examen par le Conseil de sécurité, qui pourrait constituer une percée sans précédent à cet égard. Nous anticipons qu'il sera consacré spécifiquement et sans équivoque au règlement de la question du désarmement des forces négatives. À cet égard, ma délégation tient à saisir cette occasion pour demander au Conseil d'examiner avec diligence les propositions formulées par les représentants des pays de la Commission mixte tripartite plus un, afin de produire un projet de résolution vraiment fort et ciblé. Les pays de notre région sont, plus que jamais, décidés à oeuvrer ensemble pour trouver une solution au problème du désarmement, du rapatriement et de la réinsertion de leurs ressortissants tenus en otages par les extrémistes qui dirigent ces groupes armés. Un projet de résolution ciblé et axé sur l'action complèterait tout à fait l'impulsion donnée par la région. Je tiens à réaffirmer que le Rwanda, pour sa part, a mis en place toutes les dispositions nécessaires pour accueillir et réinsérer ceux qui rentreraient dans leurs pays. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre très sincère gratitude aux membres de la communauté internationale des donateurs qui nous ont fourni, et sont encore disposés à le faire, une assistance en ce sens.

Je ne saurais clore mes observations sans faire référence à la liste récemment publiée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. J'aimerais déclarer que cette liste laisse beaucoup à désirer en matière d'exhaustivité. Elle comprend deux individus qui font partie des dirigeants des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). Or nous savons que ces deux individus font partie d'un groupe beaucoup plus nombreux, qui a constamment agi en violation des mesures prévues dans la résolution 1596 (2005). Nous espérons que le projet de résolution en cours d'examen aidera à répondre à cette préoccupation et qu'il imposera les mesures envisagées non pas à un nombre limité d'individus, mais aux groupes armés ou entités auxquels ces individus appartiennent. Il s'agirait d'une mesure concrète qui pourrait contribuer efficacement à leur désarmement.

Pour terminer, l'intérêt propre des visites du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs ne fait certainement aucun doute. Qu'il me soit toutefois permis de souligner que leur pertinence serait considérablement renforcée si elles aidaient à susciter un véritable élan vers le règlement des problèmes auxquels notre région est confrontée. Le désarmement des forces négatives est un problème clef. Mon gouvernement est fermement convaincu que l'intérêt de la visite effectuée cette année dépendra de la contribution qu'elle apportera à l'élaboration de mesures efficaces et réalisables en vue de mettre un terme aux agissements des forces négatives, y compris les ex-FAR/Interahamwe. Nous espérons que la visite de l'année prochaine sera consacrée à fêter les succès

obtenus en ce sens et à échanger des points de vue sur d'autres programmes constructifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et également de féliciter votre prédécesseur. Je serai bref.

Premièrement, j'aimerais rendre hommage à la délégation du Conseil de sécurité qui a visité la région, et notamment l'Ouganda, et la remercier. J'aimerais dire toute notre admiration pour la compétence avec laquelle l'Ambassadeur de France a assuré la direction de cette importante délégation.

L'Ouganda est préoccupé par la présence de forces négatives sur le territoire de la République démocratique du Congo. Ces forces négatives comprennent à la fois des milices locales de la République démocratique du Congo, qui ne se sont pas intégrées et posent une menace, et des forces rebelles étrangères. Il faut agir pour régler le problème de ces forces négatives. L'Ouganda se déclare préoccupé de voir le territoire de la République démocratique du Congo faire fonction de chasse gardée pour ces éléments : ils sont sur place, ils sont préservés et rien n'est fait pour les affronter. Leur présence reste manifestement une menace pour la région comme pour la République démocratique du Congo.

Par conséquent, nous nous félicitons des récentes initiatives de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), consistant à encadrer des forces de la République démocratique du Congo pour s'attaquer à ces forces négatives.

Récemment, en raison des opérations menées dans l'Ituri par la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) contre les milices locales, certains groupes armés ont fui en Ouganda. Je suis heureux de dire que l'Ouganda a réagi promptement en les arrêtant et les désarmant. Cela montre que l'Ouganda coopère à cet égard. De même, nous aimerions que la MONUC agisse avec fermeté vis-à-vis des forces rebelles étrangères se trouvant sur le sol de la République démocratique du Congo. À cet égard, nous accueillons avec beaucoup de satisfaction le projet de résolution présenté au Conseil pour traiter ce problème.

Notre requête, telle qu'elle figure dans la lettre des Ministres de la Commission conjointe tripartite plus un, mentionnée par le représentant du Rwanda, visait précisément à renforcer le mandat de la MONUC pour lui permettre de désarmer ces forces négatives.

Toutefois, un problème pourrait se poser, qui empêcherait la MONUC de désarmer directement ces individus. Par conséquent, il conviendrait de donner aux forces de la République démocratique du Congo les moyens de faire face à la situation et de renforcer leurs capacités avec l'aide de la MONUC. L'Ouganda se féliciterait donc de cette assistance, si cela peut se faire.

En tout état de cause, il faut absolument que ces individus soient obligés de rendre leurs armes. La période du désarmement volontaire est passée. Mais cela n'empêche pas ceux qui souhaitent rendre leurs armes de leur plein gré de le faire. À cet égard, l'Ouganda a créé un bureau pour l'amnistie dans l'Ituri, spécialement destiné à ceux qui répondent favorablement au désarmement volontaire. Nous sommes prêts à les accueillir et à les réinstaller chez eux. Mais il doit y avoir une date limite, au-delà de laquelle ces individus doivent obligatoirement être désarmés.

Je suis heureux d'annoncer que dans le cadre de la Commission conjointe tripartite plus un et dans le cadre des mécanismes de vérification conjoints, la région s'est rapidement occupée de traiter le problème des forces négatives. Il a été proposé de créer une cellule du renseignement conjointe, permettant aux pays concernés de partager leurs renseignements. L'Ouganda a proposé de nommer, au sein des forces armées de la République démocratique du Congo, des officiers de liaison qui seraient essentiellement chargés de traiter, entre autres, la question du renseignement, de localiser ces individus et de présenter des recommandations sur le sort à leur réserver.

S'agissant de la situation dans le nord de l'Ouganda, j'aurai l'occasion d'aborder cette question lorsque le Conseil sera saisi de la question des civils dans les conflits armés. Mais je voudrais dire que le Gouvernement ougandais s'occupe à présent de la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda. Elle n'est pas aussi alarmante qu'elle est parfois décrite. Le Gouvernement ougandais fournit des escortes de

sécurité aux convois humanitaires qui apportent des secours, mais il a également pris des mesures en vue de décongestionner les camps. Ainsi, 700 déplacés se trouvant dans ces camps sont actuellement en cours de réinstallation. Des dispositions ont été prises pour les ramener chez eux. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle les aide à se réinstaller, car pour se réinstaller ils ont besoin d'outils, par exemple de houes, et de semences. Le processus est en bonne voie.

Je tiens à souligner que les camps n'ont été créés qu'à titre provisoire, comme mesure de protection. Nous sommes conscients du fait que les conditions n'y sont pas bonnes du tout et que, dès lors, ces camps doivent être progressivement démantelés.

Tout récemment, il y a eu le problème des rebelles fidèles à Koni – les rebelles fanatiques. Je pense que cette faction est plus ou moins en train de disparaître. Avec la coopération du Soudan, on s'occupe des éléments qui se trouvent encore dans la région et qui terrorisent la population. Bientôt, nous l'espérons, les pays de la région coopéreront avec l'Ouganda pour exécuter les mandats d'arrêt qui ont été délivrés à l'encontre des grands dirigeants de ce groupe féroce.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole devant le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Burundi.

M. Nkingiye (Burundi) : Ma délégation est heureuse de voir le Royaume-Uni présider le Conseil de sécurité durant ce mois de décembre, qui boucle l'année 2005. Elle se félicite aussi du travail remarquable réalisé sous la présidence russe, qui a vu S. E. Madame la Ministre burundaise des relations extérieures et de la coopération internationale intervenir le 30 novembre dernier.

La mission effectuée par le Conseil de sécurité en novembre dernier en Afrique centrale, sous la direction éclairée du Représentant permanent de la France, témoigne une fois de plus de l'importance que le Conseil de sécurité attache à la paix et au développement des pays de cette région et donne encore plus de force au processus de paix dans mon pays, le Burundi.

S'agissant des recommandations de la mission au Gouvernement burundais, contenues dans le rapport à l'examen (S/2006/716), je voudrais faire les quelques commentaires suivants. En ce qui concerne le désengagement progressif de la composante maintien de la paix de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), la lutte contre l'impunité et l'achèvement de la mise en oeuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, une feuille de route convenue entre l'ONUB et le Gouvernement du Burundi a été transmise au Président du Conseil de sécurité, en date du 23 novembre 2005, et son contenu est dûment consigné dans le document officiel S/2005/736 du Conseil de sécurité.

Comme l'a bien souligné S. E. Madame la Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi dans son intervention du 30 novembre dernier (voir S/PV.5311), le désengagement progressif sera effectué de façon ordonnée et rassurante à partir du 1er janvier 2006.

Des domaines de coopération avec l'ONUB ont été identifiés comme étant encore nécessaires. Il s'agit entre autres de l'appui à la finalisation du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, ainsi que de l'appui à la justice transitionnelle en ce qui concerne la mise en place de la Commission vérité et réconciliation et la création de la chambre spéciale.

Pour ce qui est du forum des partenaires visant à soutenir les réformes prévues dans l'Accord d'Arusha et à mobiliser l'aide internationale pour la reconstruction du Burundi, le Gouvernement compte tirer profit d'une conférence des bailleurs de fonds qui sera organisée durant la deuxième moitié de février 2006, au cours de laquelle seront présentés des programmes prioritaires pour la reconstruction et la relance du développement pour la période 2005-2008. Nous attendons que nos partenaires s'impliquent pour assurer la réussite de cette conférence.

S'agissant de la question des Forces nationales de libération (FNL), je voudrais, comme l'a souligné S. E. Monsieur le Président de la République du Burundi, lors du séjour de la mission à Bujumbura, réaffirmer la disponibilité du Gouvernement burundais s'agissant de trouver une solution pacifique à cette question. Dans ce contexte, nous demandons une fois de plus à l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, au Conseil de sécurité et aux pays amis d'user de leur

influence pour amener les FNL à la table des négociations.

Parallèlement, il faudrait que le Conseil de sécurité réserve une suite appropriée à la correspondance adressée le 21 octobre 2005 au Président du Conseil de sécurité par la Commission tripartite plus un, relative à l'implication de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo dans le désarmement des Forces négatives opérant en République démocratique du Congo, y compris les FNL.

Le processus de paix au Burundi a aujourd'hui atteint un point de non retour grâce aux efforts conjugués de l'initiative régionale, de la médiation et de l'ONU, dont le rôle combien remarquable de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). La population burundaise en attend donc les dividendes.

C'est dire que la reconstruction et le développement durable sont très primordiaux en cette période bien précise de post-conflit. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer le Burundi pour faire face à ce défi, de même que nous exprimons le souhait de mon gouvernement de faire bénéficier le Burundi de l'action de la Commission de consolidation de la paix en cours d'opérationnalisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le présent débat a montré que le travail de la mission a reçu un très bon accueil, et je crois que je peux tâcher d'en tirer trois conclusions.

Premièrement, je note que les membres du Conseil ont souscrit sans réserve aux recommandations énoncées dans le rapport de la mission. Notre tâche consiste désormais à œuvrer de concert de façon à mobiliser les efforts de l'ensemble de l'ONU, ainsi que des pays de la région, pour concrétiser ces recommandations.

Deuxièmement, je voudrais souligner l'importance du processus électoral en République démocratique du Congo, ainsi que la nécessité de respecter le calendrier et de traiter des questions de sécurité, y compris la menace persistante que les groupes armés constituent pour la population civile. Cela fera l'objet d'un projet de résolution du Conseil.

Troisièmement, il faudra travailler en étroite coopération avec le nouveau Gouvernement burundais, en train de se constituer, alors qu'il s'achemine vers une nouvelle ère de paix. Mais la consolidation de la paix est un processus qui exigera que tous s'engagent, l'ONU en particulier, à appuyer les efforts du gouvernement.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 20.